ACT-3001 (12269) – Législation et responsabilité professionnelle en actuariat

LOUIS ADAM

Hiver 2021

COURS 1 : HISTORIQUE ET SOURCES DU DROIT

18 janvier 2021

Plan du cours, *semaine 1* **HISTORIQUE ET SOURCES DU DROIT**

- 1. Présentation du professeur
- 2. Remerciements
- 3. Plan du cours ACT-3001
- 4. Questionnaire à compléter par l'étudiant
- 5. Le droit, c'est quoi?
- 6. Un peu d'histoire ...
- 7. Les sources du droit

2020-01-13

1. Présentation du professeur

- □ Professeur, École d'actuariat
- □ Formation, carrière
- □ Enseignement: cours
- □ Recherche, conférences
- □ Participation interne: RRPPUL, SPUL, autres
- □ Participation externe:
 - ICA, SOA, CAQ, FAC, ICA: CA, communications, groupes de travail, examens, etc.

2. Remerciements

- □ Chargés de cours antérieurs
- □ Remerciements particuliers à M. Gilles Dion
- □ Remerciements particuliers au Professeur Daniel Gardner, Faculté de Droit, Université Laval pour mise à jour du matériel
- □ Conférenciers et collaborateurs

2020-01-13

3. Plan de cours ACT-3001

- □ ACT-3001 Législation et responsabilité professionnelle en actuariat
- □ Session Hiver 2021
 - Voir lien sur site web monPortail.ulaval.ca
 - Explications données sur le contenu du plan de cours
 - Explications particulières sur les attentes de comportement de l'étudiant(Zoom, conférenciers)
 - Présence active, activités en équipe

4. Questionnaire à compléter

- ☐ But: rétroaction pour les conférenciers et le professeur
- □ Profil statistique des étudiants
 - Finissants, emploi trouvé, domaine de pratique, répartition géographique, « Valeur »
- □ Disponible sur le site web du cours, outil questionnaire
- ☐ A compléter: à compter de 2021-01-22 15:00

2020-01-13

5. Le droit c'est quoi ? - Notions générales

- □ Le droit est un ensemble de règles de conduite que les membres d'une société donnée se doivent de suivre et de respecter
- On parlera d'un système de **droit mixte** lorsqu'il y a coexistence de deux cultures juridiques au sein d'une même société

5. Le droit

AU QUÉBEC: PARTAGE DE COMPÉTENCES

- □ Le droit québécois se caractérise par <u>deux</u> <u>spécificités importantes</u> :
- □ D'une part, il tombe sous la responsabilité partagée du Parlement fédéral et du Parlement du Québec
 - Ce partage de compétences découle de la Constitution du Canada. Chacun des gouvernements est responsable du droit relativement à ses sphères de compétences

2020-01-13

5. Le droit

AU QUÉBEC: SYSTÈME DE DROIT MIXTE

- □ D'autre part, et pour des raisons historiques, le droit québécois s'identifie à deux traditions juridiques :
 - La tradition civiliste
 - La Common Law
- □ Au Québec, il y a donc coexistence de deux cultures juridiques
- □ Il s'agit d'un système de droit **mixte**

5. Le droit

AU QUÉBEC: DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVÉ

□ Au Québec, le droit se divise en deux branches : Le *droit public* et le *droit privé*

■ *Droit privé* : Entre deux personnes

■ *Droit public* : Entre la personne et l'État

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

- □ Comprendre le droit tel qu'il est au Québec <u>et</u> au Canada
 - La profession d'actuaire est une profession pancanadienne ... d'où l'importance de comprendre le droit applicable au Québec, mais aussi au Canada!
 - Connaître les deux cultures juridiques applicables au Canada, leur provenance ainsi que leurs fondements

1640 - LA COUTUME DE PARIS

- □ Dès 1640, la **Coutume de Paris** est introduite au Canada
- ☐ Elle codifie les relations juridiques entre les personnes (mariage, biens, propriétés)
 - Elle déclare, par exemple, l'incapacité de la femme mariée...
- □ La Coutume de Paris (droit coutumier en France) va régir sans interruption la Nouvelle-France jusqu'en 1763

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

LA COUTUME DE PARIS

- □ En 1663, la Nouvelle-France devient une colonie royale
- □ En 1664, la **Coutume de Paris** devient l'unique source de droit dans les colonies françaises
- □ La Coutume de Paris tient donc lieu de droit civil et de droit criminel

CONQUÊTE: LE RÉGIME ANGLAIS

- \square 1756 1763 : Guerre de sept ans
- □ 1758 : Victoire des Français, commandés par Montcalm, à Carillon
- □ 1759 : Siège de Québec et bataille des Plaines d'Abraham
- ☐ Mort de Wolfe et de Montcalm

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

CONQUÊTE: LE RÉGIME ANGLAIS

- □ 1760 : Capitulation de la Nouvelle-France
- □ Conquête par les anglais
- □ De 1760 à 1763 : Régime militaire et application des lois anglaises

CONQUÊTE: LE RÉGIME ANGLAIS

- □ En 1763, le **Traité de Paris** est signé par la France et l'Angleterre
- □ <u>La France cède officiellement la Nouvelle-</u> <u>France à l'Angleterre</u>

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763

- □ Proclamation royale de 1763 :
 - Création de la « *Province of Quebec* »
 - Disparition des lois et des coutumes en place
 - Institutions gouvernementales anglaises remplaceront celles de France

LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763

□ Proclamation royale de 1763 :

- S'applique autant aux relations privées (personnes) qu'aux relations publiques (État)
- Ordonne d'édicter des lois, statuts et ordonnances conformément au droit anglais
- Peut être considérée comme la première constitution du Canada, antérieure à la Confédération (pas une constitution officielle mais une loi fondamentale)

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763

- □ Protestations dans la population, encouragées par l'Église
- ☐ Irritant *traditionnel*: Angleterre, protestantisme, contrôle sur les relations entre les personnes
- ☐ Irritant *additionnel*: *Serment du Test*: renonciation à la foi catholique
- ☐ Les Canadiens sont exclus des postes clés dans la fonction publique

6. Un peu d'histoire ... vers L'acte de Québec

- ☐ Les commerçants britanniques, supportés par les loyalistes et ensuite par les francophones, sont insatisfaits et revendiquent plus de pouvoirs
- □ Veille de la Guerre de l'Indépendance aux États-Unis : les colons britanniques du sud sont en insurrection
- □ En 1776, les États-Unis proclament leur indépendance
- ☐ L'Angleterre craint que l'esprit de rébellion ne contamine la « *Province of Quebec* »

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

- ☐ L'Acte de Québec abroge la Proclamation royale de 1763
- □ L'Acte de Québec rétablit les « lois et coutumes du Canada » (la **Coutume de Paris**) telle qu'applicable en 1763 en *matière de propriété et de droits* civils

Mais il conserve le droit anglais (la Common Law) *en matière de <u>droit public et criminel</u>*

L'ACTE DE QUÉBEC

- □ Libre exercice de la religion catholique et abolition du *Serment du test*
- ☐ L'anglais et le français deviennent les deux langues officielles
- ☐ L'Acte de Québec est considéré comme la deuxième constitution du Canada
- ☐ Il constitue l'ancêtre du **système de droit mixte** que l'on connaît aujourd'hui

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791

- □ L'Acte de Québec, bien qu'il rétablisse le droit civil français, n'accorde pas plus de démocratie au peuple
- □ Pressions sur Londres : L'Acte constitutionnel de 1791 est adopté
- □ Considéré comme étant la *troisième constitution* du Canada
- ☐ Crée le Haut-Canada et le Bas-Canada
 - Bas-Canada = Québec et les provinces maritimes
 - Haut-Canada = Ontario et l'Ouest canadien

6. Un peu d'histoire ... L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791

ACIE CONSTITUTIONNEL DE 1791

- □ Une première « ébauche » de démocratie au Canada
- ☐ Une Assemblée élue pour chaque province
- □ Dans les faits, cette constitution est impraticable
- □ La population est coupée de plusieurs éléments du pouvoir :
 - Langue
 - Culture
 - Gouvernement

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

Les 92 résolutions et la Rébellion des Patriotes

- ☐ En 1834 : L'Assemblée vote les 92 résolutions. On y réclame notamment :
 - Le contrôle des dépenses publiques
 - L'élection des membres du Conseil législatif
 - Les mêmes droits politiques que les Britanniques
- □ Les 92 résolutions sont rejetées par Londres
- □ Rébellion des Patriotes au Québec (1837-1838)
- □ En 1839, Lord Durham est mandaté pour faire rapport sur la forme idéale de gouvernement

L'ACTE D'UNION DE 1840

- □ L'Acte d'Union est adopté à la suite du Rapport Durham.
- ☐ L'Acte d'Union est considéré comme étant la quatrième constitution du Canada
- □ Union législative du Haut-Canada et du Bas-Canada pour ne former qu'un seul « Canada-Uni ». Il n'y a plus qu'un seul gouvernement.
- ☐ Malgré les recommandations de Durham, il n'y a toujours pas de *gouvernement responsable*, c'est-à-dire de gouvernement qui doit rendre compte au peuple
- □ Renforce le caractère britannique de la colonie

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

1867 – L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB)

- □ Unification de certaines colonies britanniques (Nouvelle-Écosse, Canada-Uni et N.-B.)
- □ L'État unitaire n'est plus et l'État fédéral prend place
- ☐ Il s'agit d'une loi britannique, qui s'applique au Canada
- □ La **suprématie législative britannique** demeure avec l'AANB
- ☐ Début du véritable régime parlementaire : gouvernement élu et responsable devant la Chambre des communes

1867 – L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB)

- □ L'AANB détermine les matières sur lesquelles le parlement fédéral et les provinces peuvent légiférer
- □ Il s'agit du **partage des compétences**
 - Article 91 : compétence du fédéral (ex. : faillite, les banques, le mariage et le divorce...)
 - Article 92 : compétence des provinces (ex. : santé, prisons ...)
- □ Lorsqu'une matière n'est pas listée aux articles 91 et 92 de l'AANB, la Cour suprême du Canada a décidé qu'il s'agit alors d'une matière de compétence législative du parlement fédéral. C'est le **pouvoir résiduaire** du fédéral.

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

1931 - Le Statut de Westminster

- □ Le Statut de Westminster met définitivement fin à la suprématie législative britannique.
- □ Statut de Westminster = **Indépendance du Canada**
- □ Pleine souveraineté politique
- □ Plus besoin de faire ratifier les lois à Londres
- □ Seuls liens subsistant avec Londres :
 - Droit d'appel au <u>Conseil privé de Londres</u>
 - Incapacité juridique d'amender la constitution

1949 - Le Statut de Westminster et la Cour suprême du Canada

- ¬ À partir du Statut de Westminster, tout obstacle à la suppression des appels au Conseil privé de Londres est levé
- □ Le Canada supprime les appels au Conseil privé en matière pénale dès 1933, puis les appels au Conseil privé en matière civile en 1949
- □ Ainsi, la Cour suprême du Canada, bien que créée en 1875, ne devient vraiment suprême qu'en 1949, où elle est officiellement le tribunal de dernière instance du Canada

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

1982 - Rapatriement de la constitution

- □ Tel qu'expliqué précédemment, malgré le Statut de Westminster de 1931, la constitution (l'AANB) ne pouvait être modifiée que par le Parlement britannique.
- □ En 1982, on coupe le dernier lien du Canada avec le Parlement britannique, en rapatriant le pouvoir d'amender la constitution au Canada. C'est ce qu'on appelle le **rapatriement de la constitution**
- □ Le rapatriement s'est fait sur un fond de débat politique et de questions de langue (Québec Canada)

1982 - Rapatriement de la constitution

- □ La Loi de 1982 ajoute ce qui suit à la constitution canadienne de 1867 :
 - La Charte canadienne des droits et libertés
 - Droits des peuples autochtones du Canada
 - La péréquation et les inégalités régionales
 - Les conférences constitutionnelles
 - La procédure de modification de la Constitution du Canada

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

Loi constitutionnelle de 1982 - Charte canadienne

- □ Charte canadienne des droits et libertés
 - Libertés fondamentales (religion, association...)
 - Droits et garanties juridiques (voter, gagner sa vie..)
 - Clause dérogatoire aussi nommée « clause nonobstant » : permet à une province ou au gouvernement fédéral d'adopter une loi qui ne respecte pas la charte
 - Une telle clause est valide pour 5 ans, mais peut être adoptée de nouveau au terme des 5 ans
 - Québec, une seule fois : Loi sur l'affichage unilingue français pour les commerces

Évolution du droit privé

- ☐ Pendant l'évolution de la Constitution, le droit privé change et se codifie
- □ **1866**: Code civil du Bas-Canada qui s'inspire du Code Napoléon (en France depuis 1804) pour modifier certaines règles provenant de la Coutume de Paris
- □ **1867** : Code de procédure civile

2020-01-13

6. Un peu d'histoire ...

Évolution du droit privé

- □ 1897 : 1ère refonte du Code de procédure civile
- □ 1955 : début de la réforme du Code civil
- □ **1966** : 2^e refonte du Code de procédure civile
- □ 1981 : entrée en vigueur de plusieurs articles du nouveau Code civil (droit de la famille)
- □ 1994 : le processus de révision arrive à terme avec l'adoption et la mise en application du Code civil du Québec (C.c.Q.)
- □ 2003 : 3^e refonte du Code de procédure civile
- □ **2016** : 4^e refonte du Code de procédure civile

1994 - Code civil du Québec (C.c.Q.)

- □ Le Code civil du Québec (C.c.Q.) est la **principale loi québécoise régissant le droit civil du Québec**.
- □ Il est adopté en 1991, et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Il remplace alors l'ancien Code civil du Bas-Canada.
- ☐ Il régit plusieurs domaines du droit. Il traite notamment des principales règles touchant les **personnes**, la famille, les successions, la propriété et la **responsabilité civile**.

2020-01-13

7. Les sources du droit

Quelles sont les sources du droit ?

- □ Les lois
- □ La jurisprudence
- □ La doctrine
- □ L'usage et la coutume
- □ La pratique
- □ Les principes généraux

7. Les sources du droit Les lois

- □ Qu'est-ce qu'une loi?
 - Règle adoptée par la Chambre des communes (fédéral) ou l'Assemblée nationale (Québec)
 - qui délimite les droits et les obligations des individus, groupements ou établissements
 - dans l'un ou l'autre des secteurs de l'activité humaine
 - que l'on peut faire appliquer en ayant recours à la justice

2020-01-13

7. Les sources du droit Les lois – La Constitution canadienne

□ La Constitution canadienne

- Loi fondamentale sur laquelle reposent toutes les autres lois du Québec et du Canada
- Établit les domaines de compétence législative du fédéral et des provinces
- Articles 91 et 92 de l'AANB

7. Les sources du droit Les lois – Le Code civil du Québec (C.c.Q.)

□ Le Code civil du Québec

- Prévoit les droits et obligations des citoyens entre eux, de la naissance jusqu'au décès
- Régit les relations tant personnelles que commerciales. Notamment :
 - □ les droits de la personne
 - □ les contrats
 - □ les modalités de règlement d'une succession
 - □ la responsabilité civile

2020-01-13

7. Les sources du droit Les lois – Les autres codes

□ Les *autres codes*

- Codifient les dispositions légales régissant un domaine de droit particulier. Par exemple :
 - Code criminel
 - □ Code procédure civile
 - □ Code du travail
 - □ Code de la sécurité routière
 - □ Code municipal du Québec

7. Les sources du droit Les lois – Les lois particulières

- □ Les *lois particulières*
- ☐ Traitent d'un secteur précis d'activité des citoyens. Exemples :
 - Loi sur les régimes complémentaires de retraite
 - Loi sur l'assurance maladie
- □ Loi cadre
 - Loi au contenu très général
 - Plus de souplesse dans l'application et adoption plus rapide
 - L'exécutif est chargé de la mettre en œuvre par le biais de la réglementation

2020-01-13

7. Les sources du droit

Les lois – Les règlements, ordonnances et arrêtés en conseil

- □ Les règlements, ordonnances et arrêtés en conseil
 - Dispositions et règles d'application des lois cadres
 - Adoptés par le Conseil des ministres
 - Facilitent la mise en application de la loi
 - **Exemples**:
 - □ Contenu du relevé dans un régime de retraite
 - □ Assurance médicaments : changer la cotisation

7. Les sources du droit Les lois – Les règlements municipaux

- □ Les *règlements municipaux*
 - Découlent de l'article 92 de l'AANB → **Provinces**
 - Les provinces ont <u>délégué</u> ce pouvoir aux municipalités
 - Pouvoir de légiférer à l'intérieur de leur territoire
 - En matière de zonage industriel, commercial et résidentiel, de stationnement et de circulation
- □ Le pouvoir de légiférer par règlements appartient aussi à certains corps publics
 - Commissions scolaires, universités, corporations professionnelles, régies (exemple: Régie de l'énergie)

2020-01-13

7. Les sources du droit La jurisprudence

- ☐ Il s'agit de la façon dont les lois sont interprétées par les tribunaux
 - Jurisprudence = ensemble des jugements rendus par les tribunaux supérieurs
 - dont les juges s'inspirent pour rendre leur décision dans les affaires qui leur sont soumises

7. Les sources du droit La jurisprudence

■ Exemples

- Le jugement *Moore* c. *Canada (Conseil du Trésor)*¹ :
 - ordonne à l'employeur (Gouvernement fédéral) de cesser d'appliquer toute définition de conjoint excluant les conjoints de même sexe dans les conventions collectives ainsi qu'en vertu des régimes de soins médicaux et de soins dentaires.

¹ Moore c. Canada (Conseil du Trésor), 1996 CanLII 533 (TCDP).

2020-01-13

7. Les sources du droit La jurisprudence

□ Exemples

- Le jugement de la Cour suprême dans *Law* c. *Canada*² :
 - □ C'est l'ensemble des traits, de l'histoire et de la situation d'une personne ou d'un groupe qu'il faut prendre en considération lorsqu'il s'agit d'évaluer si une personne raisonnable se trouvant dans une situation semblable à celle du demandeur estimerait que la mesure législative imposant une différence de traitement a pour effet de porter atteinte à sa dignité.

² Law c. Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration), [1999] 1 R.C.S. 497

7. Les sources du droit La jurisprudence – La transaction

- □ Qu'est-ce qu'une transaction?
- □ Une transaction, aussi nommée *règlement hors cour* ou *règlement amiable*, est :
 - Un contrat par lequel les parties terminent un procès au moyen de concessions ou de réserves par l'une ou par les deux parties
 - La transaction <u>ne fait pas</u> jurisprudence

2020-01-13

7. Les sources du droit

La jurisprudence – Dans les provinces de Common Law

- □ Dans les **Provinces de « Common Law »**
 - Pas de codification semblable au code civil
 - Le juge s'en remet aux décisions rendues dans des cas semblables
- □ *Doctrine du précédent* : **obligation de vérifier** les décisions rendues par le passé avant de rendre jugement

7. Les sources du droit La jurisprudence – Dans la province de Québec

□ Dans la **Province de Québec**

- **Droit écrit** pour les questions de droit civil : droit statutaire
- En théorie, la doctrine du précédent ne s'applique pas, et il n'y aurait aucune obligation à cet effet
- Néanmoins, en pratique, les juges suivent les décisions rendues précédemment afin d'éviter les appels et l'incertitude, surtout si la décision provient de la Cour d'appel du Québec ou de la Cour suprême du Canada

2020-01-13

7. Les sources du droit

La Doctrine

- □ Ouvrages et traités sur le droit
 - Il s'agit de principes et de théories élaborés par des juristes qui visent à expliquer le droit
 - La doctrine sert de guide aux praticiens du droit et aux gens d'affaires dans leur interprétation des lois et des règlements qui ont cours dans le monde des affaires, comme dans les autres secteurs d'activités

7. Les sources du droit

La Doctrine

- □ Portée d'application complémentaire à celle des lois ou de la jurisprudence
- □ La doctrine n'est pas une source *formelle* du droit, en ce sens qu'**elle ne s'impose pas**, comme peut le faire la loi ou la jurisprudence. Il s'agit plutôt d'une autorité persuasive.
- □ Exemples de doctrine aux pages suivantes: livres

2020-01-13

7. Les sources du droit Exemple de doctrine

Les obligations, 7e édition, 2013, 1980 p.

Jean-Louis Baudouin et Pierre-Gabriel Jobin

« Ce grand classique du droit québécois, révisé en profondeur et mis à jour, analyse le droit du contrat, ainsi que les modalités, l'exécution, la transmission, les mutations et l'extinction des obligations. ...Cette 7^e édition présente une analyse renouvelée de la responsabilité contractuelle, y compris sur les dommages compensatoires et punitifs, un exposé approfondi du régime de la restitution des prestations, des éclaircissements sur la solidarité parfaite et l'obligation *in solidum*, ainsi qu'un réexamen de l'épineuse question des rapports entre des contrats distincts mais reliés au plan économique. »

R'ef'erence: https://www.editionsyvonblais.com/detail-du-produit/jean-louis-baudouin-et-pierre-gabriel-jobin-les-obligations-7 e-dition/

7. Les sources du droit Exemple de doctrine

Jurisprudence commentée sur les obligations, 12^e édition, 2017, 1486 p.

Maurice Tancelin et Daniel Gardner

« La première édition de Jurisprudence commentée sur les obligations remonte à 1973. Quarante-quatre ans plus tard, l'objectif fondamental de l'ouvrage demeure le même : présenter les résultats d'une analyse systématique de la jurisprudence touchant le vaste domaine du droit des obligations.... Le présent ouvrage a été et demeure le seul qui intègre toute la jurisprudence québécoise et qui analyse l'ensemble des sources d'obligations mentionnées au Code civil, tout en étudiant ce dernier texte en harmonie avec les chartes et avec les autres moteurs législatifs du droit des obligations au Québec. »

Référence: https://www.wilsonlafleur.com/wilsonlafleur/CatDetails.aspx?C=347.408.17

2020-01-13

7. Les sources du droit Exemple de doctrine

Le préjudice corporel, 4e édition, 2016, 1152 p.

Daniel Gardner

《 Le préjudice corporel est le seul ouvrage à analyser l'ensemble des régimes d'indemnisation en vigueur au Québec et à proposer, à la lumière du droit comparé, des améliorations visant à rendre notre système de droit plus équitable pour toutes les parties en cause. L'ouvrage couvre tous les aspects du préjudice corporel. ... Les nombreuses modifications entraînées par l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile sont analysées dans cette

nouvelle édition.

Référence: https://www.editionsyvonblais.com/detail-du-produit/le-prejudice-corporel-4e-edition/

7. Les sources du droit Exemple de doctrine

La responsabilité civile, 8e édition - Volume 1 : Principes généraux, 1784 p.

Jean-Louis Baudouin, Patrice Deslauriers, Benoît Moore

« La 8° édition de *La responsabilité civile*, ce grand classique du droit au Québec, se présente en deux volumes. Le volume 1, *Principes généraux*, est divisé en 4 grandes parties : Les conditions de la responsabilité civile de droit commun, Les régimes particuliers de responsabilité du Code civil, Quelques régimes spéciaux de responsabilité à caractère social et L'extinction du droit d'action. Vous trouverez dans le second volume, *Responsabilité professionnelle*, un examen particularisé et détaillé de la responsabilité professionnelle. ...»

Référence: https://www.editionsyvonblais.com/detail-du-produit/la-responsabilite-civile-8e-edition-volume-1-principes-generaux/2020.01.13

7. Les sources du droit commentaires sur la doctrine

- □ Ces quelques exemples de sources de doctrine soulignent la complexité de l'étude et de la pratique du droit.
- □ La portée d'un seul cours de 3 crédits ne peut que faire une sensibilisation de l'étudiant en actuariat à ce champ d'expertise.
- □ Ceci incite à la prudence: l'actuaire devrait éviter de donner des avis juridiques.

7. Les sources du droit Les usages et la coutume

- ☐ Important en droit des affaires
 - Évolution rapide des activités propres au milieu des affaires
 - Délais pour adopter des lois ou des règlements
- ☐ Les lois ne prévoient pas tout !
- ☐ Les usages et les coutumes peuvent pallier cette lacune

2020-01-13

7. Les sources du droit

Les usages et la coutume – Pratique commerciale

- □ Une « *pratique commerciale* » ne constitue pas toujours un usage au sens juridique
- □ Doit être :
 - Une pratique courante et répandue
 - Uniforme, générale, fréquente et publique
- ☐ L'usage contribue au dynamisme du droit des affaires

7. Les sources du droit Les usages et la coutume – Usage commercial

- ☐ L'art. 1434 du C.c.Q. prévoit la possibilité d'invoquer l'usage commercial :
 - « 1434. Le contrat valablement formé oblige ceux qui l'ont conclu non seulement pour ce qu'ils y ont exprimé, mais aussi pour tout ce qui en découle, d'après sa nature et <u>suivant les usages</u>, l'équité ou la loi. »